

---

# Recueil des Actes Administratifs - Préfecture Pyrénées Mars 2009



---

Autre

**Avis d insertion : autorisation d exploitation commerciale en vue de la restructuration et de l extension du centre commercial Auchan a Perpignan**

**Administration** : Préfecture des Pyrénées-Orientales

**Bureau** : Bureau de l'Emploi et de l'Accompagnement des Entreprises

**Signataire** : Secrétaire Général

**Date de signature** : 09 Février 2009



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Mission des Actions Interministérielles

Secrétariat de la CDAC

Dossier suivi par JC. PACQUIL

JCP:MC

☎ : 04.68.51.67.74

☎ : 04.68.51.67.53

Perpignan, le - 9 FEV. 2009

### AVIS D'INSERTION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

#### AUTORISATION D'EXPLOITATION COMMERCIALE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION ET DE L'EXTENSION DU CENTRE COMMERCIAL « AUCHAN », A PERPIGNAN

Réunie le 5 février 2009, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial des Pyrénées-Orientales a **accordé** à la société AUCHAN France, agissant en qualité de propriétaire et exploitant de l'hypermarché, l'autorisation en vue de son extension de 2456 m<sup>2</sup>, par la création d'un espace dédié aux activités de plein air, portant ainsi sa surface de vente future à 16790 m<sup>2</sup>.

Parallèlement, la même commission a **accordé** à la société IMMOCHAN France, agissant en tant que propriétaire et exploitant de la galerie marchande, l'autorisation en vue d'un agrandissement de sa surface de vente de 3388 m<sup>2</sup>, portant sa nouvelle surface à 6186 m<sup>2</sup>.

L'ensemble de ces extensions aboutissent à une surface de vente totale de 22976 m<sup>2</sup> pour l'ensemble du Centre Commercial.

Cet ensemble commercial est situé parcelles cadastrées section HR n° 184 et 187 (le Petit Clos), 364 et 366 (route d'Espagne), 377 (Serrat d'en Vaquer Sud) et section HS n° 163 et 165 (Serrat d'en Vaquer Sud), lieu dit Mas Galté, avenue d'Espagne, à PERPIGNAN.

La présente autorisation est délivrée sans préjuger des avis et décisions relevant d'autres réglementations.

Le texte de cette décision est affiché pendant un mois à la Mairie de PERPIGNAN.

Pour la Préfecture,  
Le Secrétaire Général

Gilles PRIETO